

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal tenue le 20 avril 2026 à la sacristie de l'église au 165 rue Principale, Sainte-Monique, à 19 h 30.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la présente séance ouverte.

2 - VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal tenue le 20 avril 2026 à la sacristie de l'église au 165 rue Principale, Sainte-Monique, à 19 h 30.

Sont présents :

Siège #1 - Lisa-Marie Lemire
Siège #2 - Nathalie Chapdelaine
Siège #3 - Renée Pinard
Siège #4 - Jean-François Guévin
Siège #5 - Mathieu Le Breton
Siège #6 - Luc Lemire

Est/sont absents:

Formant quorum sous la présidence de Sylvain Gélinas, maire. Assiste également à la séance, Patrice Vaugois, directeur général et greffier-trésorier.

2026-04-81

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, tous les membres du conseil étant présents à la présente séance extraordinaire, ces derniers déclarent renoncer unanimement à l'avis de convocation.

En conséquence, la séance est légalement constituée et peut valablement délibérer des sujets inscrits à l'ordre du jour.

- 1 - MOT DE BIENVENUE
- 2 - VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - SUJETS
 - 4.1 - Octroi de mandat pour la préparation des plans préliminaires - Projet de reconstruction du Préau
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Chapdelaine

APPUYÉ par Jean-François Guévin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

4 - SUJETS

2026-04-82

4.1 - Octroi de mandat pour la préparation des plans préliminaires - Projet de reconstruction du Préau

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Monique souhaite procéder à la construction d'un nouveau bâtiment annexé à la patinoire existante ;

CONSIDÉRANT que la firme UN À UN Architectes a déposé une offre de services professionnels en date du 13 avril 2026 pour la réalisation des plans préliminaires du projet ;

CONSIDÉRANT que cette offre inclut notamment les relevés, esquisses, plans préliminaires, estimation des coûts et présentation au client ;

CONSIDÉRANT que les honoraires proposés pour la phase des plans préliminaires s'élevaient à un montant de 8 990,00 \$ avant taxes ;

Il est **PROPOSÉ** par Nathalie Chapdelaine

APPUYÉ par Luc Lemire

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Monique accepte l'offre de services professionnels de la firme UN À UN Architectes, au montant de 8 990,00 \$ avant taxes, pour la réalisation des plans préliminaires du projet de construction d'un nouveau bâtiment des loisirs ;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document relatif à cette offre de services pour et au nom de la municipalité

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-04-83

6 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par Jean-François Guévin

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que la présente séance ordinaire soit levée à 20 h 10.

ADOPTÉE

Je soussigné Sylvain Gélinas, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Gélinas
Maire

Patrice Vaugeois
Directeur général et greffier-trésorier

Le Maire est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto. Par sa signature, le maire scelle et exécute toutes et chacune des résolutions et règlements inscrits dans le présent procès-verbal.

Sylvain Gélinas
Maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussigné Patrice Vaugeois, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou au surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.

Patrice Vaugeois
Directeur général et greffier-trésorier